

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

AILRC-FR

23 septembre 2011

Index : AMR 18/001/2011

La Bolivie doit enquêter sur les allégations de recours excessif à la force

Amnesty International exhorte les autorités boliviennes à enquêter sur les allégations faisant état d'un recours excessif à la force lors de récents barrages routiers. Des opérations de blocage de ce type sont actuellement mises en place dans diverses régions de la Bolivie en signe de solidarité avec la marche indigène pour la défense du Territoire indigène du parc national Isiboro Sécuré (TIPNIS).

Selon les informations reçues, des policiers sont intervenus le 19 septembre à hauteur de deux barrages, sur deux tronçons de la nouvelle autoroute reliant Yacuiba et Santacruz, et des affrontements avec les manifestants ont éclaté. Au moins 13 personnes, dont un policier, auraient été blessées. Jeudi 22 septembre, la police a forcé un barrage routier dans la communauté d'El Naranjal, dans la région de Pando ; les heurts ont fait trois blessés, deux manifestants et un policier qui a été touché par trois plombs.

Amnesty International est préoccupée par certaines informations selon lesquelles ces opérations de police se sont accompagnées d'un recours excessif à la force et d'une utilisation indue de gaz lacrymogène et de balles en caoutchouc. Il est essentiel que les autorités boliviennes diligent dans les meilleurs délais une enquête impartiale sur ces allégations de recours excessif à la force, et que le droit à la liberté d'expression et d'association soit respecté afin d'éviter que de futures actions de protestation ne donnent lieu à d'autres abus.

Si Amnesty International reconnaît que les autorités ont l'obligation de préserver l'ordre public, elles sont cependant toujours tenues d'honorer les responsabilités qui leur incombent au titre des normes internationales en matière de droits humains relatives au recours à la force, sans commettre de violations. La police ne doit cependant pas employer la force à moins que cela ne soit strictement nécessaire et, même dans ce cas, elle doit alors s'en tenir au minimum imposé par les circonstances, en limitant autant que faire se peut les dommages et atteintes à l'intégrité physique.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 15 août 2011 a commencé la 8^e grande marche indigène pour la défense du territoire, de la vie, de la dignité et des droits des peuples autochtones, qui a lieu cette fois-ci en faveur de la défense du Territoire indigène du parc national Isiboro Sécuré (TIPNIS). Plusieurs organisations de défense des populations indigènes se sont prononcées contre le projet controversé de construction d'une autoroute reliant Cochabamba et Trinidad qui, dans sa configuration actuelle, traverserait le TIPNIS, qui est une zone protégée ; elles déplorent qu'il n'y ait pas eu de consultation préalable adéquate ainsi que le prévoit la Constitution, ni d'étude d'impact sur l'environnement.